

Comment les produits LMIC peuvent être facturés

Que sont les produits LMIC?

Il s'agit de médicaments remis à d'anciens assurés AI (dont l'affection congénitale a été prise en charge par leur caisse maladie à l'âge de 20 ans).

PROBLEME	SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • Les produits LMIC sont souvent des produits LPPA et ne peuvent par conséquent pas être facturés comme des produits LS. • Dans le centre de calcul, ces produits LMIC ne peuvent pas être distingués des articles LPPA, cela rend impossible la facturation électronique aux caisses maladie. 	<p>Après discussion avec le Groupe Mutuel, nous pouvons vous proposer la procédure suivante pour la facturation des produits LMIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pharmacie facture séparément les produits LMIC à l'assuré et lui envoie cette facture avec une lettre d'accompagnement dans laquelle la situation est expliquée au client. • Le client envoie la facture à sa caisse maladie afin de se faire rembourser. • Dès l'argent obtenu, le client le transmet à la pharmacie afin de régler la facture ouverte.